



## Choix couleur de la cage d'escalier

Par **mobal**, le **23/10/2021 à 16:19**

Bonjour, Des travaux de réfection de la cage d'escalier ont été voté en AG dans mon immeuble et les travaux sont engagés. Le choix des couleurs n'a pas été discuté lors de l'AG. Le président du conseil syndical a un nuancier fourni par l'entreprise et, après avoir consulté une petite fraction des copropriétaires, s'apprete à ficer le choix des couleurs sans vote. Dans ce csa de figure, quelle est l'obligation du syndic ou du conseil syndical pour le choix des couleurs ? si je ne suis pas d'accord avec le choix des couleurs, quels sont mes recours ?

Merci pour votre aide

Cordialement,

M.Balland

Par **coproleclos**, le **23/10/2021 à 16:40**

Bonjour

Il faut se rappeler qu'en choix des couleurs pour des travaux, il en existe autant qu'il y a de copropriétaires. Ce nombre augmente si les conjoints donnent aussi leur avis, et je ne vous parle pas des mêmes. Autant dire que c'est bientôt une guerre qui va s'installer dans les chaumières...

Le conseil syndical a donné son avis et il est là dans son rôle, même s'il ne consulte qu'une poignée de copros. Savoir qu'un nuancier de peintre représente parfois plusieurs centaines de choix. Je vous parle en fin connaisseur : j'y ai été confronté en 2012 de notre ère. Rassurez-vous je m'en suis sorti indemne et sans séquelles.

A la limite vous pouvez porter l'affaire devant la justice si vous avez voté "contre" par exemple. Ca permettra aux juges de rigoler enfin à leur tour. Et ca permettra à votre porte-monnaie de maigrir.

Je me permets de vous donner mon avis : abandonnez et laissez faire le conseil syndical. On

l'a élu un peu pour ça. Et ne leur en parlez pas car ils ne savent pas où ils ont mis les pieds.

Bien à vous et bon courage.

Par **youris**, le **23/10/2021** à **17:05**

bonjour,

dans une situation identique, notre conseil syndical disposant d'un nuancier avait convié les copropriétaires pour le choix des couleurs.

sur la soixantaine de copropriétaires, nous étions une demie-douzaine de copropriétaires présents, le choix a donc été vite fait. et personne n'a contesté le choix fait

de quelle manière, votre conseil syndical a-t-il consulté les copropriétaires ?

par contre, je serai intéressé de savoir comment vous auriez fait si vous aviez été membres du conseil syndical pour obtenir de l'ensemble des copropriétaires, un accord sur le choix des couleurs qui satisfasse tout le monde.

la résolution votée par l'A.G. peut prévoir le choix des couleurs sera fait par le conseil syndical.

salutations